



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 14/11/2008

Le 21 novembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Angelo Cerqueira, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : M. Christophe Furet par Mme Carole Turpin.

A partir de 23 h 30 : M. Jean-Christophe Thauvin par Mme Laurence Bellais.

Absent excusé : M. Pascal Kwasnik.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2008 et de son rectificatif

Le procès-verbal du 26 septembre 2008 et ses rectificatifs sont approuvés à l'unanimité.

Information réglementaire

M. le Maire a décidé de contracter un prêt avec la Caisse d'Epargne : taux fixe garanti de 4,99 % si la consolidation intervient avant le 25/01/09 et 5,05 % pour une consolidation avant le 25/03/10.

Pour chacune des six délibérations suivantes, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2004-809 du 13 août 2004, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Renouvellement de la commission « Petite enfance – personnes âgées – action sociale »

Suite à la démission du Conseil Municipal de Mlle de Sa, la commission « Petite enfance-personnes âgées-action sociale » est renouvelée, à l'unanimité, ainsi qu'il suit : Magdeleine Baby, Pascal Kwasnik, David Cypel, Nicole Joye, Sabine Delaroche, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang.

Renouvellement de la commission « Scolarité – jeunesse – conseil municipal des jeunes »

Suite à la démission du Conseil Municipal de Mlle de Sa et Mme Joye ayant manifesté son intention de ne plus faire partie de cette commission, la commission « Scolarité – jeunesse – conseil municipal des jeunes » est renouvelée, par 26 voix pour et 2 abstentions, ainsi qu'il suit : Catherine Voisin, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Edith Rouillé, Joël Morio, Pascale Adam, Yves Clément.

Vote sur le principe de renouvellement de la commission « Administration – affaires juridiques – réglementation – sécurité » afin qu'elle soit complète

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, vote le principe de renouvellement de la commission « Administration – affaires juridiques – réglementation – sécurité » afin qu'elle soit complète.

Renouvellement de la commission « Administration – affaires juridiques – réglementation – sécurité »

Par 26 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, la commission « Administration – affaires juridiques – réglementation – sécurité » est renouvelée ainsi qu'il suit : Joël Morio, Dominique Laurent, Jean-Christophe Thauvin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Gilles Gaillard, Françoise Gourdin.

Renouvellement de la liste des représentants du conseil municipal au conseil d'école de la maternelle des Sablons

Suite à la démission du Conseil Municipal de Mlle de Sa, Mme Sabine Delaroché est élue à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal au conseil d'école de la maternelle des Sablons.

Renouvellement de la liste des représentants du conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Hervé Bazin

Suite à la démission de Mme Joye du conseil d'école de la maternelle Hervé Bazin, Mmes Edith Rouillé et Pascale Adam sont candidates pour représenter le conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Hervé Bazin. Mme Rouillé obtient 19 voix, Mme Adam 5 et il y a 4 abstentions.

Mme Edith Rouillé est élue représentante du conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Hervé Bazin.

Legs

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse le legs proposé par Mme Denise Leconte de la somme de 2 286,74 € pour le renouvellement de sa concession et son entretien, au cimetière.

Convention entre la ville et la Boxe Thaï

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention à passer entre la ville et l'association St Pryvé Boxe Thaï pour la mise en œuvre de son gala annuel.

Convention spéciale entre la ville et l'Union Musicale

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention à passer entre la ville et l'association de l'Union Musicale pour la mise en œuvre du concert de la Ste Cécile le 22 novembre 2008.

Règlement intérieur pour les salles et terrains municipaux

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, adopte le nouveau règlement intérieur applicable à l'ensemble des salles et terrains municipaux proposés à la location ou mis à disposition.

Convention d'occupation de locaux municipaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'occupation avec M. Bouzalas, commerçant, pour une durée de 6 mois, non renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 150 €, des locaux situés 173 route de St Mesmin.

Convention entre la ville et l'Association Tremplin

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'association Tremplin, pour une durée d'un an reconductible, pour l'occupation d'une partie du terrain communal situé dans la zone de la Nivelles.

Décision budgétaire modificative n° 4 – Budget général

Le conseil municipal se prononce sur les opérations comptables suivantes :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	VOTE	Chapitre	Recettes	VOTE
011 Charges générales	36 277.37	22 pour, 6 abst.	013 Atténuations de charges	20 000.00	22 pour, 6 abst.
60 Achats et variations de stock	15 709.12	22 pour, 6 abst.	64 Remboursement charges de personnel	20 000.00	22 pour, 6 abst.
61 Services extérieurs	31 385.25	22 pour, 6 abst.	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000.00	22 pour, 6 abst.
62 Autres services extérieurs	- 12 317.00	22 pour, 6 abst.	73 Impôts et taxes	- 10 000.00	22 pour, 6 abst.
63 Impôts taxes et versements assimilés	1 500.00	22 pour, 6 abst.	74 Dotations subventions et participations	- 1 900.00	22 pour, 6 abst.
012 Charges de personnel et frais assimilés	- 66 500.00	22 pour, 6 abst.	77 Produits exceptionnels	57 250.00	22 pour, 6 abst.
63 Impôts et taxes	1 500.00	22 pour, 6 abst.			
64 Charges de personnel	- 68 000.00	22 pour, 6 abst.			
65 Autres charges de gestion	1 300.00	22 pour, 6 abst.			
66 Charges financières	18 000.00	22 pour, 6 abst.			
67 Charges exceptionnelles	11 000.00	22 pour, 6 abst.			
023 Virement à la section d'investissement	80 272.63	22 pour, 6 abst.			
TOTAL	80 350.00		TOTAL	80 350.00	

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	VOTE	Chapitre	Recettes	VOTE
020 Dépenses imprévues	- 13 800.00	22 pour, 6 abst.	021 Virement de la section de fonctionnement	80 272.63	22 pour, 6 abst.
20 Immobilisations incorporelles	10 500.00	22 pour, 6 abst.	024 Produits de cessions	200 000.00	22 pour, 6 abst.
21 Immobilisations corporelles	435 736.98	22 pour, 6 abst.	16 Emprunts et dettes	- 62 132.97	22 pour, 6 abst.
23 Installations matériel et outillage techniques	- 214 297.32	22 pour, 6 abst.	21. Immobilisations corporelles	49 000.00	22 pour, 6 abst.
24 Immobilisations mise à disposition	49 000.00	22 pour, 6 abst.			
TOTAL	267 139.66		TOTAL	267 139.66	

Débat des orientations budgétaires 2009

Le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires 2009 présentées par M. le Maire.

Demande de garantie d'emprunts de Bâtir Centre

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie d'emprunts demandée par Bâtir Centre pour un montant de 82 500 € sur 50 ans et 207 500 € sur 40 ans.

Fixation des seuils de poursuite (Trésor Public)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne au comptable une autorisation générale et permanente d'envoi des commandements et définit les seuils de poursuite.

Demande modificative de subvention auprès du Conseil Général – Travaux à la Salle des Fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la réévaluation du montant de la subvention auprès du Conseil Général pour les travaux à la Salle des Fêtes.

Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'inondation

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Général une subvention pour l'acquisition de 10 000 € de matériel de lutte contre l'inondation.

Tarifs 2009

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 contre, actualise les tarifs de location de salles, de droits de place, de concession cimetièrre, de reprographie du POS, en 2009 en fonction de l'inflation constatée (3,20 % septembre 2007/septembre 2008). Pour la bibliothèque, il est proposé de ne pas modifier les tarifs instaurés l'an dernier.

Convention avec la CAF concernant la prestation de service Espace Jeunes

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de prestation de service concernant le subventionnement des activités de l'Espace Jeunes.

Convention avec la CAF concernant la prestation de service Halte Garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de prestation de service concernant le subventionnement des activités de la Halte Garderie.

Avenant n° 3 à la convention du 30 juin 1999 entre la commune de St Pryvé St Mesmin et le CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention modifiée entre la commune de St Pryvé St Mesmin et le CCAS

Avis sur le principe de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 6 contre, 2 abstentions et 1 non participation (M. Cypel) :

- annule la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2006,
- émet un avis sur le principe de modification du POS approuvé le 2 mai 2000, mis à jour le 30 mai 2001 et modifié le 15 décembre 2006, sachant que la procédure sera mise en œuvre par arrêté du Maire.

Délibération prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 9 contre, décide :

- De prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire communal, dans les conditions et formes fixées par la loi du 13 décembre 2000 afin de répondre aux objectifs suivants :
 - maîtriser le développement des zones d'urbanisation future
 - assurer la mixité sociale
 - conforter un cœur de ville
 - favoriser la liaison inter quartiers
 - réfléchir au devenir des zones naturelles et agricoles
 - aménager l'espace et établir un schéma directeur d'aménagement de la commune pour une gestion foncière future cohérente
 - développer l'économie
 - préserver l'environnement, analyser et redéfinir les espaces boisés classés sur la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'association des services de l'Etat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU
- Que la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme se réalisera par :
 - organisation de réunions publiques,
 - exposition d'urbanisme,
 - registre mis à disposition du public,
 - information dans le bulletin municipal,
 - travail en collaboration avec les habitants
- Que le bilan de concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de PLU
- D'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution de compensation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que tout autre subvention, notamment auprès du Conseil Général.

ZAC du Clos Aubert – Compte rendu annuel

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, approuve le compte-rendu annuel d'ICADE CAPRI relatif à la ZAC du Clos Aubert.

ZAC du Clos Aubert – Avenant n° 1 à la concession d'aménagement

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- reporte au 15 juin 2009 la date de réalisation des conditions suspensives prévues initialement au plus tard le 31 décembre 2008
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC du Clos Aubert.

ZAC du Clos Aubert – Modification du dossier de réalisation

Le conseil municipal, par 22 voix pour, 5 contre et 1 non participation (M. Cerqueira), approuve la modification du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Clos Aubert.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 21 novembre 2008
Le Maire,

Thierry COUSIN